



Puis-je refuser un testament

Par **gendreville**, le 11/04/2016 à 17:02

Bonjour,

Notre père est décédé il y a un peu plus de 23 ans et notre maman il y a 3 semaines.

Nous sommes deux enfants: moi-même, célibataire sans enfants, et mon frère aîné qui a 3 enfants.

Il y a 4 ou 5 ans, maman m'avait avisée d'un projet de testament par lequel je recevrais la "plus large quotité disponible". Ce vocable m'est si peu familier que je crois l'avoir retenu correctement. Comme maman ne m'en a jamais reparlé, je ne me suis pas crue autorisée à l'interroger là-dessus et ne sais donc pas aujourd'hui si elle a déposé un testament.

J'ai évidemment parlé de cela, ces jours derniers, à mon frère, qui m'a dit n'avoir pas été mis au courant par notre maman, est qui s'est montré très choqué de cela, car il m'explique que la succession me profitera bien plus qu'à lui et ce certes à son détriment mais plus encore à celui de ses enfants.

Et en effet comme je suis célibataire sans enfants, mes héritiers sont donc les enfants de mon frère.

Je n'ai donc aucun intérêt à voir "gonfler" mon patrimoine" qui, ensuite, reviendra à mes neveux avec beaucoup de droits de succession.

De plus, et par dessus tout, je ne veux avoir avec mon frère aucun raison de discorde dans une harmonie familiale heureuse (...jusqu'ici).

Questions:

a) puis-je refuser ce testament

b) cela aurait-il pour conséquence que je renonce à toute la succession.

Merci pour votre éclairage, vos avis et /ou vos suggestions.

Cordialement,

Gendreville.

Par **youris**, le 11/04/2016 à 17:27

bonjour,

on ne peut pas refuser un testament mais vous pouvez renoncer à la succession de votre mère.

votre frère n'a pas à être choqué car toute personne peut léguer sa quotité disponible à la

personne de son choix.

juridiquement votre mère pouvait vous avantager en léguant sa quotité disponible si le testament existe.

le droit des successions ne prévoit pas que l'enfant ayant plus enfants doivent recevoir plus que les autres enfants sinon pourquoi ne pas donner plus à l'enfant le plus pauvre.

par contre de mémoire avec 3 enfants votre frère devrait moins de frais de successions.

salutations